

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Douzième session de la Conférence des Parties
Santiago (Chili), 3 – 15 novembre 2002

Questions stratégiques et administratives

Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

RAPPORT FINANCIER POUR 2000 ET 2001

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat et fait état des résultats financiers du fonds d'affectation spéciale CITES depuis la 11^e session de la Conférence des Parties. Ce document fournit des informations sur les dépenses effectives de 2000 (annexe 1), les dépenses effectives de 2001 (annexe 2), les contributions versées et celles impayées (annexes 3a, 3b et 3c), les recettes et les dépenses effectives au 31 décembre 2001 (annexe 4), et les recettes et les dépenses estimées jusqu'au 31 décembre 2002 (annexe 5). Il fournit aussi les comptes approuvés du fonds d'affectation spéciale CITES pour 2000-2001 (annexes 6a et 6b).
2. Le présent document est soumis à la Conférence des Parties pour information.

Dépenses effectives en 2000

3. L'annexe 1 au présent document indique les dépenses effectives faites en 2000. Tous les chiffres sont indiqués en franc suisse. Le taux de conversion utilisé pour calculer les dépenses en franc suisse à partir des comptes du PNUE tenus en dollar US est le suivant: 1 USD = 1,69 CHF, ce qui représente la moyenne des taux mensuels utilisés aux Nations Unies pour 2000.
4. Les dépenses effectives en 2000 se sont élevées à CHF 7,91 millions, soit 79% du budget de CHF 10,01 millions approuvé par la Conférence des Parties. La plupart des économies ont été réalisées dans les lignes budgétaires couvrant les salaires du personnel suite au recrutement retardé de nouveaux membres du personnel. Des économies ont également été faites dans les lignes budgétaires concernant les contrats de sous-traitance et les sessions, principalement en raison du crédit résultant de l'annulation de certaines obligations d'années précédentes.
5. Les dépenses ont dépassé le budget approuvé pour 2000 dans certaines lignes budgétaires: consultants pour la traduction (ligne 1201), salaires & voyage du personnel de conférence à la CdP11 (ligne 1321), voyages en mission du personnel en général (ligne 1601), voyages du personnel du Secrétariat à la CdP11 et au Cp (ligne 1602), législations nationales (ligne 2105), Liste CITES & Annexes et réserves CITES annotées (ligne 2112), Comité pour les animaux (ligne 3303), Groupe de travail sur les critères (ligne 3307), entretien des locaux (ligne 4301), entretien des photocopieuses (ligne 5102) et documents pour la CdP (ligne 5201). Tous ces dépassements ont été approuvés par le Comité permanent, conformément aux dispositions de la résolution Conf. 11.2. Dans la plupart de ces cas, les dépenses ont dépassé les prévisions en raison du taux de change défavorable du franc suisse par rapport au dollar US en 2000. Le taux de change indicatif de 1,50 CHF pour 1 USD a été appliqué lors de la présentation du budget à la CdP10, alors que le taux de conversion moyen utilisé pour calculer les dépenses en franc suisse à partir des comptes officiels du PNUE tenus en dollar US était de 1,69 en 2000. Quant aux dépenses directement liées aux services à la CdP11, il est à noter que les frais de traduction et de

reproduction des documents ont été entièrement couverts par le fonds d'affectation spéciale faute de fonds externes disponibles.

Dépenses effectives en 2001

6. L'annexe 2 présente les dépenses effectives en 2001. Elles se sont élevées à CHF 7,42 millions, soit 98% du budget de CHF 7,59 millions approuvé par la Conférence des Parties. Ce pourcentage est le plus élevé de l'histoire de la Convention et a été rendu possible grâce à une budgétisation et à une planification prudentes, ainsi qu'à des transferts opportuns effectués selon la procédure mentionnée au point 7.
7. Suite à la procédure approuvée à la 45^e session du Comité permanent, le Secrétariat a demandé au Président du Comité permanent d'approuver le transfert des économies faites sur la composante "Personnel" et les ajustements par rapport aux années antérieures, à des activités hautement prioritaires telles que la formation, le renforcement des capacités et l'assistance régionale. Une nouvelle ligne budgétaire "Missions de vérification, esturgeon" (ligne 3301a) a été créée afin de faciliter la mise en œuvre de la décision du Comité permanent concernant les missions de vérification dans les Etats de la mer Caspienne sur le commerce des esturgeons.
8. Les dépenses ont dépassé le budget approuvé pour 2001 dans certaines lignes budgétaires: consultants pour la traduction (ligne 1201), consultants en général (ligne 1202), consultants pour l'assistance technique (ligne 1203), voyages du personnel (lignes 1601 et 1602), commerce important – animaux (ligne 2103), commerce important – plantes (ligne 2104), séminaires (ligne 3201), cours de formation (ligne 3202), Comité pour les plantes (ligne 3302), Comité pour les animaux (ligne 3303), entretien des locaux (ligne 4301), entretien des photocopieuses (ligne 5102), documents pour la CdP (ligne 5201), permis sur papier de sécurité (ligne 5203), communication (ligne 5301), logistique pour les séminaires régionaux (ligne 5303) et frais de représentation (ligne 5401).
9. Dans tous ces cas, le dépassement des coûts a été couvert par les ajustements des lignes budgétaires selon la procédure mentionnée au point 6, et a été approuvé par le Comité permanent conformément aux dispositions de la résolution Conf. 11.2.

Contributions versées au fonds d'affectation spéciale CITES et contributions impayées

10. L'état des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES est présenté à l'annexe 3a. Au 31 décembre 2001, 73 Parties seulement avaient payé le montant intégral de leurs contributions pour 2001 et toutes les années antérieures. Les 81 autres Parties, soit 52% des Parties à la CITES, avaient des arriérés de contributions pour 1992-2001.
11. Les contributions effectives reçues en 2000 et 2001 figurent à l'annexe 3b. Les chiffres reflètent le montant total cumulé reçu à la fin de chaque mois. L'argent reçu pour couvrir les contributions de l'année en cours et des années à venir a été indiqué séparément de l'argent versé pour les années antérieures.
12. L'annexe 3c fournit des informations sur les contributions impayées au fonds d'affectation spéciale CITES. Au 31 mai 2002, le montant total des contributions impayées pour 2001 et les années antérieures s'élevait à CHF 786.904,67, dont CHF 279.920,08 pour 2001, CHF 162.454,15 pour 2000 et CHF 344 529,56 pour 1999 et les années antérieures.

Recettes et dépenses pour 2000 et 2001

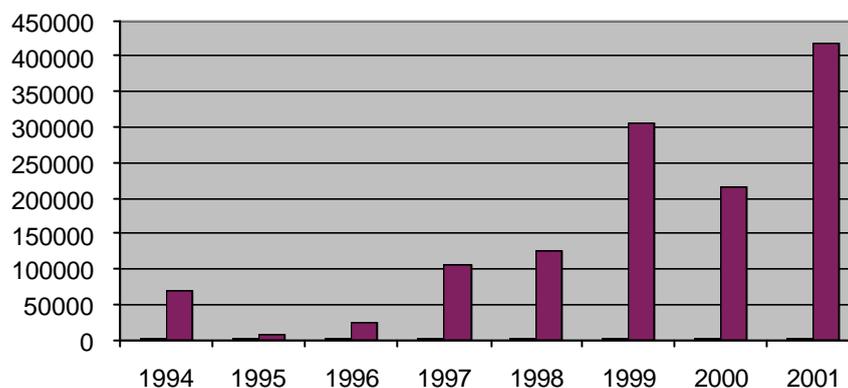
13. L'annexe 4 fournit des informations sur les soldes accumulés du fonds d'affectation spéciale.
14. L'annexe 5 présente une vue d'ensemble des recettes et des dépenses du fonds d'affectation spéciale en 2000-2002. Les chiffres pour 2000-2001 sont effectifs et en accord avec les comptes vérifiés et

approuvés du PNUE. La projection des recettes et des dépenses pour 2002 donne un solde estimé à CHF 1,53 millions à la fin de la période de 2001-2002, dont CHF 1 million représente la réserve opérationnelle du fonds d'affectation spéciale.

Investissements CITES

15. A la 10^e session de la Conférence des Parties, le Secrétariat a été prié d'étudier les possibilités d'accroître le rendement du solde de trésorerie investi. Le Secrétariat a rationalisé ses prévisions financières et investi les fonds pour de plus longues périodes, ce qui a amélioré les rendements obtenus. De plus, le Secrétariat a réalisé son investissement en dollars à la banque USB à Genève et a commencé à investir les soldes de trésorerie CITES en dollars par le biais du Système de concentration de la trésorerie des Nations Unies, afin d'optimiser le retour sur les fonds investis. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des recettes générées par les investissements CITES en 1994-2001. Les revenus des placements sont passés du niveau le plus bas de CHF 7766 en 1995 au niveau le plus élevé de CHF 419.175 perçu en 2001.

Revenus des placements en CHF pour 1994-2001



Comptes approuvés

16. Les comptes approuvés du fonds d'affectation spéciale de la Convention pour 2000-2001 sont joints en tant qu'annexes 6a et 6b. L'annexe 6a présente le relevé de compte officiel, tel qu'il figure dans les comptes du PNUE, alors que l'annexe 6b présente la correction apportée à une recette enregistrée par erreur, qui appartient au compte des contributions volontaires. Cette correction a déjà été apportée aux comptes du PNUE. Ces comptes ont été certifiés corrects et conformes aux politiques comptables ainsi qu'aux dispositions et au règlement financier des Nations Unies. Les comptes approuvés pour le fonds d'affectation spéciale CITES sont inclus en tant que partie intégrante des comptes approuvés du PNUE pour la période de 2000-2001.